

BOIS & FORÊTS de Normandie

*Bulletin trimestriel d'information des propriétaires forestiers
de Normandie*

n°149

Octobre
2019

Zoom sur :
Connaître
la réglementation
sur vos parcelles

4

Dossier :
le Peuplier

6

Fiche technique :
la télétransmission
des PSG via
«La Forêt bouge»

11

● La gestion durable des forêts privées remise en cause

Sommaire

2 | Editorial

3 | Brèves

Zoom sur :
Connaître

4 | la réglementation s'appliquant à vos parcelles avec « La forêt bouge »

6 | Dossier :
le Peuplier

10 | Témoignage :
Xavier de MASSARY,
populiculteur

11 | Fiche technique n°149 :
la télétransmission des
PSG via « La Forêt bouge »



Les élus du Centre National de la Propriété Forestière et de votre Centre Régional de la Propriété Forestière tirent la sonnette d'alarme suite à la forte baisse envisagée dans le projet de loi de finances 2020 (1 million d'€) de la Subvention pour Charge de Service Public qui finance pour près de 41% le CNPF et les CRPF.

Grâce à une forte mobilisation du monde forestier (et agricole), le CNPF et ses délégations régionales ont déjà échappé de peu à une baisse de la Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur le Foncier Non Bâti (TATFNB), qui participe pour 26% au budget des CRPF.

C'est donc la mise en valeur de nos forêts privées qui risque d'être remise en cause alors même que celles-ci contribuent largement à l'activité économique du secteur forêt-bois, à la lutte contre les changements climatiques, à la biodiversité et au rôle d'accueil du public pour certaines. Au moment où il est clair que les changements climatiques vont intensifier les menaces sur les forêts, les élus du CNPF ont demandé à l'État de réexaminer ce projet au vu des conséquences qu'il aurait sur près d'un quart du territoire national. Ce n'est pas le moment de baisser la garde par rapport aux enjeux économiques et environnementaux relatifs à nos forêts privées.

La force du CNPF et des CRPF, c'est son personnel qualifié installé au plus proche du terrain dans toute la France métropolitaine. Alors que la surface de la forêt s'accroît en France, sans ces financements publics, le CNPF ne pourra aider les propriétaires forestiers et les forêts privées françaises à relever les défis de l'avenir et notamment l'adaptation des forêts aux changements climatiques et leur atténuation par le stockage de carbone. Autant de thématiques et de problématiques sur lesquelles votre bulletin « Bois-&Forêts de Normandie » tente gratuitement - et ce, déjà grâce à des financements externes - de vous informer au mieux depuis de nombreuses années.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin dont le dossier est consacré au peuplier, essence à l'image souvent peu flatteuse auprès du grand public et des environnementalistes mais qui intéresse grandement les transformateurs et peut, sur les stations adaptées, constituer un bon relais de production et une alternative crédible au Frêne fortement touché par la Chalarose.

Continuons à être positifs et à nous battre pour l'avenir de la forêt privée.

Amaury LATHAM
Président du CRPF de Normandie

BOIS & FORÊTS de Normandie

Directeur de la publication :
Xavier MORVAN

Responsables de la rédaction :
Nicolas LORIQUE et
Jean-Baptiste REBOUL

Trimestriel gratuit édité
à 7 460 exemplaires
par le CRPF de Normandie

Dépôt légal 11/2019
N°ISSN : 2490-6816

CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ
FORESTIÈRE DE NORMANDIE
Cap Madrillet - Bât. B
125 Avenue Edmund Halley - CS 80004
76801 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY
Tél. : 02 35 12 25 80
normandie@crpf.fr
Site internet : normandie.cnpf.fr

Photos page de garde :
CRPF Hauts-de-France © CNPF

Avec la participation financière de la Région Normandie
et du Fonds européen agricole pour le développement rural.



● Les alliés du sylviculteur, 8 exemples d'actions concrètes

Le CRPF des Hauts-de-France vient de publier 8 fiches en lien avec la préservation de la biodiversité :



- 1/ Oiseaux régulateurs des insectes ravageurs ;
- 2/ Geai & Chênes, une coévolution réussie ;
- 3/ Le renard, un auxiliaire contre la maladie de Lyme ;
- 4/ La Fourmi rousse des bois, un auxiliaire sous-estimé ;
- 5/ Le Lierre, plaidoyer pour un mal aimé ;
- 6/ Les arbres à cavité et le bois mort ;
- 7/ Biodiversité des sols forestiers ;
- 8 /Les milieux associés à la forêt.

Ces fiches sont disponibles en téléchargement sur le site Internet du CRPF des Hauts-de-France, rubrique « Informez-vous / Questions techniques » :

<https://hautsdefrance.cnpf.fr/n/milieux-naturels-zones-humides-biodiversite-et-changements-climatiques/n:1408>

● Déménagement de l'antenne départementale de l'Orne du CRPF de Normandie

L'antenne départementale de l'Orne du Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie a déménagé. La nouvelle adresse est la suivante :

CRPF de Normandie
Antenne de l'Orne
Maison de l'agriculture
52 boulevard du 1^{er} Chasseurs
61001 ALENCON

● L'aide régionale au Conseil Stratégique Forestier opérationnelle

Ce dispositif mis en place par la Région Normandie permet aux propriétaires forestiers de bénéficier d'une prestation de conseil stratégique, global ou thématique, délivré par un organisme préalablement agréé.

L'aide peut couvrir 80 % du montant HT de la prestation « conseil », avec un plafonnement à 1500 €. Les propriétaires n'ont à leur charge que le reliquat et la TVA globale car l'aide est directement déduite de la facture du prestataire : le dispositif est simple et l'impact sur la trésorerie minimisé !

Vous pouvez consulter sur le site internet de la Région les organismes agréés ainsi que les prestations qu'ils proposent :

<https://aides.normandie.fr/conseil-strategique-forestier>

● Sécheresse estivale 2019 : le point en forêt privée, 75 % des forêts françaises

Cet été 2019 s'est caractérisé par une sécheresse prolongée et des températures élevées.

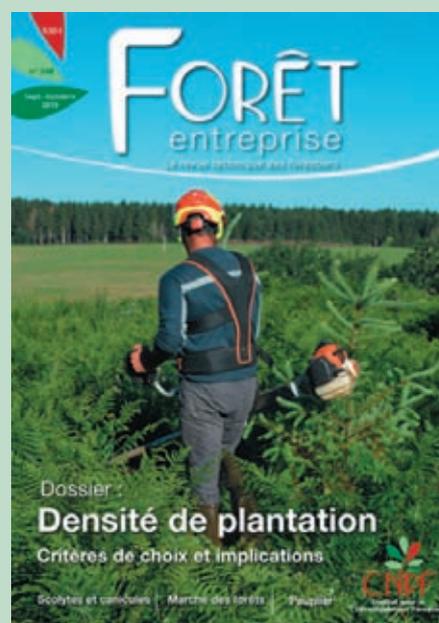
Présent sur le terrain, le CNPF constate les dégâts causés par cet été caniculaire, et se mobilise pour accompagner les propriétaires forestiers confrontés à une mortalité importante et inhabituelle des arbres en forêt. La crise sanitaire la plus visible est celle des peuplements atteints par les scolytes, insectes ravageurs qui creusent des galeries sous l'écorce.

Les épicéas et maintenant les sapins de l'Est de la France, affaiblis par la sécheresse, sont particulièrement touchés, avec une dizaine de millions d'arbres morts qui doivent être récoltés pour éviter la pullulation des scolytes.

L'arrivée sur le marché de ces volumes de bois inattendus déstabilise la filière forêt-bois.

Vous trouverez des explications détaillées dans l'article de Marie-Antoinette MÉLIÈRES et Philippe RIOU-NIVERT pour le dernier n°248 de la revue Forêt-entreprise (article à consulter et télécharger gratuitement !) :

https://www.foretpriveefrancaise.com/data/fe248_p54_60_1.pdf

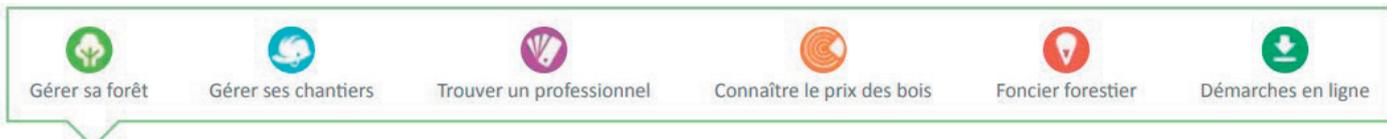




Connaître la réglementation s'appliquant à vos parcelles avec



« La Forêt bouge » (<https://www.laforetbouge.fr>) est une plate-forme d'outils numériques accessibles gratuitement qui propose six services utiles à votre activité de propriétaire forestier :



Le service « **Démarches en ligne** » permet notamment d'accéder à un outil cartographique pour vérifier la réglementation en vigueur sur vos parcelles et permet de répondre à des questions telles que :

- La coupe que j'envisage de réaliser nécessite-t-elle une déclaration ou une autorisation préalable ?
- Existe-t-il des zonages environnementaux sur mes parcelles induisant des demandes d'autorisation particulières ?

Ce tutoriel illustré en 4 étapes vous guide afin que vous puissiez répondre à ces questions pratiques :

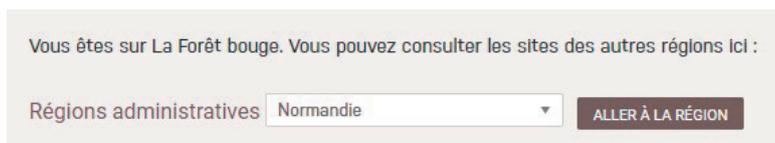
1 – Accédez à la page d'accueil du site *via* l'adresse internet suivante : <https://www.laforetbouge.fr>

2 – Si vous n'en disposez pas déjà, créez un compte « propriétaire » en cliquant sur « **Se connecter** » puis sur « **Propriétaire forestier** » en haut à droite de cette page. Dans « Première visite », cliquez sur « créer mon compte ». Vous aurez alors accès au formulaire d'inscription. Une fois celui-ci complété, un mail vous sera envoyé : suivez alors les instructions pour activer votre compte.



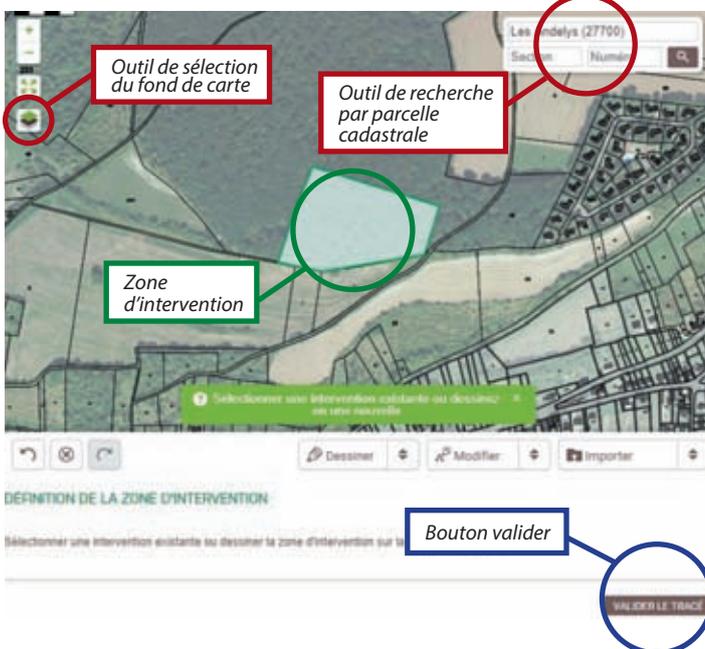
Des tutoriels vidéo sont là pour vous accompagner dans la création d'un compte et son fonctionnement. Rendez-vous sur la page d'accueil national de laforetbouge.fr afin de les visualiser.

3 – Choisissez ensuite la région administrative souhaitée *via* le menu déroulant ci-contre :



4 – Rendez-vous dans le service « Démarches en ligne » et cliquez sur la rubrique « Coupes et travaux ».

4.1 – Commencez par définir sur la carte votre zone d'intervention. Vous avez la possibilité dessiner la zone de votre choix ou bien de sélectionner une parcelle cadastrale. Plusieurs fonds de carte sont disponibles : carte IGN, fond cadastral, photo aérienne. Vous avez également la possibilité d'effectuer une recherche par parcelle cadastrale dans l'encart situé en haut à droite de l'interface cartographique. Une fois l'emprise de l'intervention définie, cliquez sur « **Valider le tracé** ».



4.2 – L’outil va alors identifier les principaux zonages réglementaires sur la zone dessinée / sélectionnée et en établir la **liste**. Des **documents utiles** ou **informations complémentaires** concernant les zonages identifiés sont mis à disposition.

Dans l'exemple ci-dessous, le zonage en fond bleu représente le *périmètre de protection d'un monument historique*. La partie de la zone d'intervention concernée par le zonage est figurée par un hachuré rouge.

1
Définir la zone d'intervention

2
Vérifier la réglementation

3
Vérifier la conformité de la coupe



LA ZONE D'INTERVENTION SÉLECTIONNÉE EST CONCERNÉE PAR LES ZONAGES SUIVANTS

Liste et intitulé du / des zonages concerné(s) par l'intervention

Documents à remplir

Périmètre de protection d'un monument historique

Attention, d'autres zonages réglementaires non disponibles ici, peuvent s'appliquer à votre intervention :

- [la réglementation de boisements](#) (à vérifier auprès de la mairie de la commune concernée),
- [les Espaces Boisés Classés - EBC](#) (à vérifier auprès de la mairie de la commune concernée),
- [les périmètres de protection de captages d'eau potable](#) (à vérifier auprès de la mairie de la commune concernée),

Pour finaliser votre démarche, "Vérifier la conformité de la coupe"

Documents utiles / informations complémentaires pour les zonages identifiés

Bouton de vérification de la conformité de la coupe au regard du Code forestier

IMPRIMER LE RÉSULTAT

VÉRIFIER LA CONFORMITÉ DE LA COUPE

4.3 – Vous pouvez également vérifier si la coupe que vous envisagez nécessite des démarches complémentaires au titre du Code forestier. Pour cela, il suffit de répondre à une série de questions sur les caractéristiques de la coupe envisagée. Le cas échéant, vous aurez accès aux formulaires correspondants

Le Peuplier

Dans nos régions, le Peuplier est l'essence feuillue qui produit du bois le plus rapidement puisque l'on peut envisager de le récolter entre 12 et 25 ans selon les variétés, les sols et les particularités climatiques. Avec cette « Formule 1 » dont la sylviculture particulière est appelée populiculture, certains risques sont cependant plus élevés : risques de casse lors de tempêtes ou de coups de vents, risques sanitaires avec des parasites comme le puceron lanigère et les rouilles. Toutefois, avec des cycles de production courts, ces risques doivent être relativisés et pour un propriétaire, la perspective de récolter ce que l'on a planté peut constituer une motivation importante.



Les meilleures stations se situent sur sols limoneux avec une nappe entre 1m et 1,50m de profondeur

FX Valengin © CNPF

Le bon choix des variétés ou cultivars

Il est essentiel de réaliser le bon choix des variétés en fonction des stations rencontrées car chacune dispose d'un potentiel d'adaptation plus ou moins étendu. De nombreux propriétaires gardent en mémoire la mauvaise expérience du Beaupré, variété majoritairement plantée dans les années 1990 jusqu'à ce que la rouille ne décime les plantations. Le message à retenir est la diversification du choix des variétés dès que la surface plantée dépasse 2 ha. Malgré cette précaution diffusée par les pépiniéristes, conseillers de coopératives et experts, cette diversification reste insuffisante si l'on analyse les statistiques des pépiniéristes : en 2017, la variété Koster par exemple totalise 21 % des ventes de variétés en France et le Trichobel 9 % des ventes.



Le choix et la diversification de variétés adaptées à la station sont primordiaux

CRPF Hauts-de-France © CNPF

Le choix du terrain

Les cultivars ou variétés de Peupliers poussent rapidement à condition de choisir les emplacements adaptés : idéalement, les sols doivent être profonds, composés d'une dominante de limons, avec du sable et de l'argile, assez neutres (ni trop acides et peu ou pas calcaires) et surtout bien alimentés en eau. On trouve plus facilement de tels terrains dans des vallées, vallons, bas de pente ou de versants.

L'alimentation en eau doit être assez constante, mais sans excès. Si, jusqu'à une époque récente, on pouvait envisager de planter du Peuplier sur des stations situées sur plateau, les changements climatiques en cours incitent à la prudence car l'occurrence d'étés secs plus fréquents ne permettrait pas au peuplier de se développer dans des conditions satisfaisantes.

Les courbes de croissance des variétés installées sur plateau montrent un blocage fréquent de la croissance au-delà de la 12^{ème} année.

De façon assez schématique, on classe les stations adaptées au Peuplier en fonction de la profondeur de la nappe mesurée en été. La texture (proportion de sable, limon et argile) du sol doit aussi être prise en compte : les sols limoneux ou limono-argileux conviennent le plus souvent si le niveau de nappe est situé entre 50 cm et 2 m de profondeur durant l'été.

Zoom sur la mise au point de variétés : différentes sociétés et organismes de recherche travaillent sur la mise au point de nouvelles variétés de Peupliers. Avant leur commercialisation et leur multiplication par les pépiniéristes, ces variétés sont testées dans différentes régions principalement par les CRPF, en collaboration avec les coopératives et quelques experts.

Les performances de croissance sont testées sur différentes stations et permettent de définir le profil d'adaptation de la variété. La sensibilité aux maladies et problèmes sanitaires (rouilles, puceron,...) est également suivie. Une fois la phase expérimentale de terrain terminée, le profil de la variété est établi et permet aux gestionnaires d'opérer les bons choix pour conseiller les propriétaires forestiers. Il reste cependant toujours une marge d'incertitude vis-à-vis de certaines maladies ou pathogènes qui peuvent survenir ultérieurement.

La plantation

La plantation de Peuplier est assez facile : les plants de 2 ans éduqués en différentes variétés par les pépiniéristes sont vendus en grandes tiges sans racines appelées plançons. Au moment de la plantation, la base du plançon est enfoncée de 0,80 à 1 m en pleine terre dans un trou souvent réalisé à la tarière. La période de plantation a lieu en fin d'hiver, avant la fin mars, voire plus tard si la conservation des plançons a été réalisée en chambre froide. La densité de plantation varie de 150 à 200 plants/ha avec des écartements compris entre 7 et 8 m.

Protections

La pose de protections est indispensable pour éviter les dégâts de Chevreuil sur les écorces fines et fragiles des jeunes plançons. Pour le Cerf en revanche, aucune protection n'est réellement efficace car sa grande taille lui permet de casser les plants de 1 à 4 ans, puis d'écorcer les plants un peu plus âgés. Des essais sont en cours pour tenter de limiter les dégâts de Cerf dans une plantation où un taillis dense a été maintenu. La plantation est plutôt risquée dans les territoires où le Cerf est présent.



L'élagage réalisé à temps assure un accès aux utilisations en déroulage

B. Carry © CNPF

Entretiens

• Un désherbage annuel sur 1m² durant les 2 à 3 premières années dope la reprise et la croissance de la jeune plantation comme l'a montré une étude récente conduite par la COFORAISNE en région Hauts-de-France. Devant l'interdiction progressive de l'utilisation des produits phytosanitaires en forêt, les désherbages chimiques sont peu à peu remplacés par des techniques alternatives (Il est déjà interdit de traiter à moins de 5 m d'un cours d'eau et il existe une réglementation spécifique pour la zone non traitée pour chaque produit ou formulation).

• 3 à 4 interventions de tailles de formation – élagages sont indispensables pour assurer la production de bois de qualité avant d'atteindre la circonférence de 55 cm : on vise un tronc droit élagué sur 6 à 8 m de hauteur. Ces interventions doivent être programmées de façon indicative les 2^{ème}, 4^{ème} et 7^{ème} année, à moduler en fonction de la croissance réelle des arbres et de leur branchaison. La période estivale est préférable pour ces interventions. Le passage préalable d'un gyrobroyeur facilite ces interventions. On taille l'hiver (élimination des fourches et des branches obliques) de haut en bas et on élague l'été (coupe systématique des branches sur le tronc) de bas en haut ! Une fois le tronc élagué sur une hauteur de 6 à 8 m, le passage du gyrobroyeur n'est plus nécessaire : le développement du taillis limite ou évite la pousse de rejets qui apparaissent plus fréquemment sur certaines variétés comme le Fritz Pauley.

Coupe / récolte des arbres à maturité

La récolte ne s'improvise pas : dans les peupleraies où le taillis a été maintenu, il est préférable de le couper préalablement pour faciliter la récolte des peupliers mûrs et améliorer la présentation du lot à vendre, surtout si la vente est réalisée sur pied. On considère qu'une peupleraie est à maturité lorsque la circonférence moyenne des arbres concernés est proche de 130 cm - 140 cm avec un volume moyen maximal proche de 1m³/arbre. Des circonférences supérieures à 150 cm sont généralement plus difficiles à commercialiser : les scieurs ne disposent pas ou plus de bancs de scie adaptés aux gros arbres.

Objectifs de production

Dans quelques situations, une peupleraie atteint en moyenne 100 cm de circonférence à 10 ans. Certaines plantations font mieux, d'autres non. Le choix des stations de plantation et des variétés est déterminant pour atteindre cet objectif.



Le Puceron lanigère constitue actuellement le principal problème sanitaire

A. Csakvary © CNPF



Lors de la récolte, les billons sans nœuds sont destinés au déroulage

Aspects sanitaires

Si la rouille qui a sévi sur le Beaupré reste dans la mémoire de nombreux propriétaires forestiers, la diversification des cultivars opérée depuis a probablement permis d'éviter une seconde catastrophe de même ampleur. La diversification des variétés plantées constitue la meilleure stratégie pour limiter les problèmes sanitaires et elle doit être favorisée dès que l'on plante des surfaces supérieures à 2 ha. Compte tenu de l'importance de plantation des variétés Koster et Trichobel, les craintes ne sont cependant pas totalement dissipées. Depuis quelques années, le Puceron lanigère est apparu et a provoqué quelques dégâts ponctuels sur des peupleraies en région. Il apparaît que certaines variétés sont plus touchées que d'autres : c'est le cas par exemple avec Blanc du Poitou, Dorskamp, Flevo, I 45-51, Triplo, Ghoy, Hees et Polargo. On notera d'ailleurs qu'hormis Polargo, les autres variétés sont des obtentions anciennes. Le choix des stations adaptées permettant une croissance rapide limite également les risques sanitaires.

Rentabilité

Le PEUPLIER est l'une des rares essences forestières avec laquelle on peut calculer un taux de rentabilité assez fiable car les coûts de plantation et d'entretien sont connus et peuvent être facilement actualisés sur la période de production. Le seuil de rentabilité se situe autour de 30 à 35 €/m³ vendu : en deçà de ce prix, le propriétaire couvre difficilement les frais et dépenses, sauf s'il a réalisé lui-même tout ou partie des travaux, notamment les tailles et élagages.

On notera d'ailleurs que c'est surtout la bonne réalisation des travaux de taille et d'élagage qui conditionne la rentabilité : un Peuplier bien élagué se vendra toujours 2 à 3 fois plus cher (en moyenne) qu'un arbre non élagué, surtout si les branches font plus de 2 à 3 cm de diamètre.

En moyenne, avec une densité de 156 arbres /ha, les coûts de production et d'entretien se situent autour de 3000 €/ha ou 20 à 22 €/plant et la récolte permet de récupérer de l'ordre de 7000 à 8000 €/ha soit 35 à 40 € par arbre (la récolte moyenne se situe généralement

autour de 200 m³/ha). Il s'agit bien évidemment de moyennes qui peuvent évoluer en fonction de la demande et du marché, mais aussi de la dimension de la coupe et de son accessibilité. Après une longue période de cours atones, une progression lente et régulière s'opère et redonne espoir aux planteurs de peuplier. Les cours sont cependant très dépendants de l'activité économique.

Les utilisations du Peuplier

Traditionnellement, la grume de Peuplier élaguée est déroulée en feuilles qui seront séchées et assemblées pour réaliser des emballages légers (cageots, barquettes, bourriches) mais aussi des contreplaqués destinés aux aménagements intérieurs de véhicules, caravanes, camping-cars,...

La durabilité du Peuplier a pu être améliorée grâce aux traitements thermiques (chauffage du bois) et permet des utilisations en bardage. Pour le bois de structure (poutres et éléments porteurs de constructions), le Peuplier convient également et le Conseil régional Hauts-de-France a financé un certain nombre de réalisations « vitrine » par exemple destinées à montrer l'étendue des possibilités permises par cette essence. En développant les constructions en peuplier, les circuits courts sont favorisés et le stockage du carbone efficace. Pour les qualités secondaires et les houppiers, la palette représente le débouché majoritaire. Le développement de la filière bois énergie a permis de valoriser les houppiers qui étaient jusqu'à présent broyés ou brûlés sur place.

Peut-on replanter du Peuplier après une coupe rase de Peuplier ?

Cette question revient fréquemment de la part de propriétaires qui viennent de couper une peupleraie. Comme pour certaines cultures agricoles (maïs), la replantation de peuplier consécutive à l'exploitation d'une peupleraie n'engendre pas de risques sanitaires particuliers. Généralement et si possible, les plants seront plus souvent décalés sur l'ancienne ligne existante ou bien une nouvelle ligne pourra être créée.



CRPF Hauts-de-France © CNPF

Dans certaines vallées les Plans de Prévention des Risques peuvent imposer des règles de plantation. Il en va de même pour l'entretien à proximité des cours d'eau

Réglementations

Dans certains secteurs où des Plans de Prévention des Risques d'Inondation ont été établis, il convient de respecter les distances de plantation imposées, notamment vis-à-vis des berges (fréquemment de l'ordre de 6 m).

Autres aspects de la populiculture

Bien que la populiculture permette la production rapide de bois de qualité, des mesures peuvent être mises en oeuvre pour favoriser la biodiversité. Le maintien d'un taillis d'accompagnement est généralement bénéfique pour la faune associée, notamment ornithologique. Le maintien d'arbres morts pourra également favoriser la nidification de certains oiseaux comme les mésanges susceptibles de limiter les populations de pucerons et chenilles pathogènes.

Une lisière étagée et diversifiée permettra d'atténuer l'effet « alignement de la peupleraie » jugé parfois rigide.

Financement de la plantation

Pour répondre aux fortes inquiétudes sur la ressource peuplier dans les années à venir, industriels, exploitants et pépiniéristes se mobilisent en subventionnant des reboisements via la charte « *Merci le peuplier* ». Ainsi, les propriétaires peuvent bénéficier d'une aide de l'ordre de 2,5 €/plant.

En conclusion

Le propriétaire qui dispose de stations adaptées pourra envisager la plantation de peupliers : les prévisions de volumes de peuplier récoltés sont au plus bas et ce manque de matière première inquiète les industriels. Les prix sont orientés à la hausse pour le moment et les performances des variétés actuelles sont bonnes sur les meilleures stations. Il faut évidemment tailler et élaguer au moment opportun et idéalement disposer d'une surface minimale de 3 à 5 ha pour faciliter la commercialisation des arbres à maturité.



Pour en savoir plus...

Vous pouvez consulter les brochures disponibles en téléchargement sur le site internet du CRPF Hauts-de-France, onglet « Informez-vous, questions techniques » et notamment :

- «Peuplier et populiculture» (https://hautsdefrance.cnpf.fr/data/433055_brochure_peuplier_et_populiculture_1_1.pdf) ;
- «Peupleraie et environnement» (https://hautsdefrance.cnpf.fr/data/434901_brochure_peuplier_environnement_1_1.pdf).

Vous pouvez également consulter le site internet «Peupliers de France» (<https://www.peupliersdefrance.org/>).

CRPF Hauts-de-France © CNPF



Témoignage

Questions à Xavier de MASSARY, populteur

Après des années de stagnation, le marché du peuplier progresse à nouveau. Pensez-vous que cette embellie durera ?

Oui, grâce en particulier à l'installation dans l'Aube de deux importantes unités de déroulage, mais il ne faudrait pas qu'elles asphyxient la concurrence, ce que la mise en place de contrats d'approvisionnement par les coopératives forestières permettrait entre autres d'éviter.

De nombreux propriétaires ont été confrontés aux problèmes sanitaires (notamment Rouille puis Puceron lanigère). Quels messages d'espoir peut-on leur donner ?

En diversifiant les cultivars – au moins deux par plantation de plus d'un hectare – on limite les risques. Cela vaut aussi pour le risque de casse ou de chablis lors des coups de vent.

Vous avez planté des peupliers depuis plusieurs décennies, quels conseils issus de cette longue expérience pouvez-vous donner ?

Mes peupleraies sont presque exclusivement situées hors vallées, sur limons profonds surmontant une couche d'argile, et mon expérience n'est pas forcément transposable aux peupleraies de vallée, les plus fréquentes. Quelques règles ont néanmoins, je pense, valeur universelle.

Il faut tout d'abord choisir une station propre à recevoir du peuplier, à la fois bien alimentée en eau durant toute la période de végétation, mais sans engorgements prolongés, ce qui risquerait d'asphyxier les plants.



Le déroulage valorise les bois élagués

On veillera ensuite à lutter contre la concurrence herbacée : l'usage du glyphosate en traitement localisé les deux ou trois premières années donnait de très bons résultats, mais il va falloir à l'avenir revenir à un désherbage mécanique superficiel, tout en évitant de blesser les racines. Plusieurs structures mènent actuellement des essais comparatifs afin de pouvoir conseiller les propriétaires sur les techniques présentant les meilleurs résultats. En revanche un broyage de la végétation entre les lignes, s'il peut s'avérer nécessaire en milieu forestier



Favorisé, le sous-étage apporte une précieuse biodiversité

CRPF Hauts-de-France © CNPF

lorsque la concurrence ligneuse s'exerce au niveau des houppiers, devient vite superflu voire contreproductif lorsque les plants sont tirés d'affaire.

Personnellement je laisse un sous-bois se réinstaller au moins un interligne sur deux – l'interligne conservé propre permet de circuler et de réaliser les élagages – car cela est bon pour le gibier, et je coupe ce sous-bois juste avant la mise en vente de la peupleraie afin de produire des copeaux pour ma chaufferie.

Il est par ailleurs essentiel de réaliser dès que nécessaire (cela commence la deuxième ou la troisième année) tailles de formation puis élagages. En trois passages, étalés tous les deux à trois ans, j'élague mes peupliers jusqu'à sept ou huit mètres, avec une simple perche depuis le sol. Il ne faut jamais oublier que l'usage le plus intéressant du peuplier est le déroulage, et que les bois élagués sont ceux qui s'y prêtent le mieux.

Enfin, mais cela n'est pas propre aux peupliers, il faut toujours s'efforcer d'anticiper l'accessibilité de sa parcelle avant de mettre en vente ses peupliers : plus une parcelle sera accessible aux engins et ses produits faciles à stocker à proximité, mieux ses peupliers se vendront.

Comment voyez-vous évoluer la populteur dans un contexte de changements climatiques ?

Un des gros problèmes avec le changement climatique est que l'on n'en connaît pas la rapidité. Si cela est inquiétant pour tous les arbres que nous plantons, c'est encore avec le peuplier que le risque est le plus limité, puisque c'est l'arbre qui a le cycle de vie le plus court. Sur vingt ans, le risque de tempêtes ou de sécheresses prolongées est tout de même moindre que sur cinquante ou sur un siècle ! Et puis, vous évoquiez tout à l'heure les problèmes sanitaires : ces derniers ne touchent malheureusement pas que les peupliers : la Chalarose a des effets dévastateurs sur nos peuplements de Frènes. Il faut penser à l'après, et le Peuplier est une carte à jouer pour un certain nombre de stations où le Frêne était bien implanté. Mais il faudra, de toutes les façons, privilégier les cultivars les plus plastiques et les moins exigeants en eau !